

# ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Calendrier des présences - période de juin à septembre 2020

Nom de l'enfant: .....

Date de naissance:.....

Etablissement fréquenté : .....

**Document à renvoyer dûment complété par mail à [service.petiteenfance@ville-neuillysurseine.fr](mailto:service.petiteenfance@ville-neuillysurseine.fr) avant le 12 juin.**

JUILLET 2020																															
Indiquez les jours de présence de votre enfant par une croix (X), et d'absence par zéro (0). Les jours d'absence sont déduits du contrat.																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
												fermé*	fermé																		
<p>Les établissements sont fermés le 13 juillet, cependant un établissement assurera la continuité de service pour les enfants bénéficiant d'un contrat de 4 et 5 jours et dont les parents justifient d'une activité professionnelle le 13 juillet. Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli de manière exceptionnelle ce jour de fermeture, merci de l'indiquer ci dessous, et de joindre au présent document les justificatifs de travail des deux parents pour cette journée du lundi 13 juillet. Cette journée sera facturée en heures complémentaires sur la facture de juillet.</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite bénéficier pour mon enfant de la crèche de regroupement du 13 juillet, et joins, à ce document, les justificatifs de travail des 2 parents pour cette journée.</p>																															

AOÛT 2020																															
<p><b>Au mois d'août, les établissements sont fermés.</b> Une crèche de regroupement sera ouverte aux enfants bénéficiant d'un contrat de 4 et 5 jours et dont les parents justifient d'une activité professionnelle sur la période concernée. <b>Les justificatifs de travail des 2 parents doivent impérativement être joints au présent document.</b></p> <p>Indiquez les jours de présence de votre enfant par une croix (X), et d'absence par zéro (0). Les jours de présence sont facturés en heures complémentaires</p>																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
																															Fermé

SEPTEMBRE 2020 -UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS NES EN 2019 ET 2018																															
Indiquez les jours de présence de votre enfant par une croix (X), et d'absence par zéro (0). Les jours d'absence sont déduits du contrat.																															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		

Date de remise du calendrier

Nom et prénom du parent

Signature